

D280426-15

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Affichage : 05/05/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Etaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**PERCEPTION D'UNE SUBVENTION DE GBA AU TITRE DES CHARGES DE CENTRALITE**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'administration générale et aux finances

La Commune de Viriat, 7 235 habitants au 1^{er} janvier 2026, accueille le Centre Hospitalier de Fleyriat. De ce fait, il revient à la Commune de Viriat d'assurer le service d'enregistrement des naissances et des décès de cet équipement.

En 2025, le service Population de la Commune a enregistré 1 793 naissances (1 792 en 2024, 1 845 en 2023, 1 914 en 2022). Sur ces 1 793 naissances, 63 concernent des enfants domiciliés à Viriat (83 en 2024). Le service population a géré également 855 décès en 2025 (888 en 2024, 797 en 2023, 867 en 2022). Sur ces 855 décès enregistrés, 54 concernent des personnes viriaties.

La Commune est dotée d'un service population composé de 5 agents, soit une charge budgétaire de près de 250 000 euros par an dont 60 % soit 150 000 € sont affectés au traitement d'activités et de tâches liées à l'état civil. Si la commune de Viriat ne devait supporter que les actes induits par les naissances et les décès de ses propres habitants (environ 4 % des naissances et décès enregistrés) sa charge budgétaire s'élèverait à 6 000 €.

Afin de prendre en compte cette charge de centralité, la CA3B a décidé depuis 2017 de verser une subvention annuelle de 70 000 € à la commune de Viriat. Une délibération en ce sens a été adoptée par le Conseil d'Agglomération du 7 février 2022 portant la subvention annuelle à 90 000 € à compter de 2023.

Il est à noter que l'article L2321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe, dispose que « *les communes dont les habitants représentent, au titre d'une année plus de 1% des parturientes ou plus de 1% des personnes décédées dans un établissement public de santé comportant une maternité et situé sur le territoire d'une autre commune comptant moins de 10 000 habitants contribuent financièrement aux dépenses exposées par cette autre commune pour la tenue de l'état civil et l'exercice des actes de police des funérailles si le rapport entre le nombre des naissances constatées dans cet établissement et la population de la commune d'implantation dépasse 30 %* ». La Commune de Viriat a débuté l'élaboration d'un tableau de bord afin d'effectuer un suivi permettant de demander, le cas échéant, une contribution financière aux communes concernées.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- acter le versement par GBA d'une subvention forfaitaire de 90 000 € au titre des charges de centralité liées à la tenue des actes d'état civil générés par l'implantation du Centre Hospitalier de Fleyriat sur la commune de Viriat
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, AIN, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat, AIN, is partially obscured by a large, dark, handwritten signature.